
BILAN DE COMPETENCES

FORMATION DISPONIBLE UNIQUEMENT EN INDIVIDUEL ET POUVANT ÊTRE PROPOSEE A DISTANCE

- *Plus d'information sur l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap (cf.fiche/site)*

Le bilan de compétences permet d'identifier et d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet d'évolution professionnelle. Il vise également à développer des aptitudes et à les potentialiser afin d'orienter sa vie professionnelle.

Le bilan de compétences est un dispositif de formation régit par le Code du travail. D'après les articles L. 6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du Travail, il est défini comme suit :

« Les bilans de compétences [...] ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

PUBLIC concerné par la formation <<bilan de compétences>>

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé,
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

PRE-REQUIS de la formation << bilan de compétences >>

Capacité à s'ouvrir et à s'impliquer pour optimiser l'efficacité de la formation.

OBJECTIF de la formation << Bilan de compétences >>

Le participant sera en capacité :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;

- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

PROGRAMME de la formation << Bilan de compétences >>

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite de la prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Phase préliminaire :

- Accueil, analyse de la situation, définition des besoins, objectifs personnels et professionnels du bilan, présentation du déroulement et de la méthodologie, planning des séances.

Phase d'investigation permet au bénéficiaire :

4 étapes pour renforcer sa cohérence personnelle et construire un projet réaliste et réalisable.

- **SAVOIR ETRE**
 - > Un Retour sur soi-même
 - > Fonctionnement et potentiel personnel
 - > Analyse des traits de personnalité et des modes de comportements
- **SAVOIRS, COMPETENCES, SAVOIR FAIRE**
 - > Analyse du parcours professionnel, des connaissances, de la formation
 - > Identification des savoirs faire
 - > Etude des réalisations réussies et moins réussies
 - > Etablir l'inventaire du portefeuille de compétences

Travaux d'auto-évaluation

- **ASPIRATIONS – Les sources de MOTIVATION**
 - > Centres d'intérêts et relations au travail
 - > Valeurs liées au travail
 - > L'actuel et l'idéal de vie professionnelle

Travaux documentaires

- **ELABORATION ET VALIDATION DE PROJET**
 - > Mise en lien avec les compétences et motivations
 - > Analyse du positionnement professionnel par rapport aux exigences du poste
 - > Mise en œuvre de la phase terrain
 - > Analyse des écarts pour établir le plan d'action
 - > Elaboration du plan d'actions

Travaux de recherches

Phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permettant au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,

- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

DUREE de la formation << Bilan de compétences >>

La durée du bilan de compétences est présentée au bénéficiaire lors d'un premier entretien sans engagement de sa part afin de faciliter le choix du cabinet. Il lui est indiqué une enveloppe globale **de 24 heures de travail réparties sur 1 mois à 3 mois.**

PRINCIPES ET METHODES PEDAGOGIQUES de la formation << Bilan de compétences>>

Le Bilan de Compétences est un outil de développement personnel et professionnel. Il débouche sur un projet opérationnel, adapté à la réalité du marché.

Pour se faire, il s'organise de la façon suivante

- Entretiens de face à face en plus d'un temps de travail personnel (travaux de réflexion, d'auto-évaluation, de recherches documentaire.
- Entretiens espacés d'une semaine en moyenne, permettant un travail personnel et d'appropriation des résultats de chaque étape.
- Entretiens individuels assurés par la prestataire rencontrée lors du premier entretien.
- Suivi proposé, suivant la fin du bilan.

Les OUTILS : Les tests existants seront envisagés et adaptés à la problématique du bénéficiaire au fur et à mesure du besoin lors du déroulement de ce bilan.

Pour informations voici quelques tests existants :

- Etude de tests de personnalités : GOLDEN – MBTI
- Etudes test des intérêts professionnels et Motivations RIASEC ...
- Autres tests personnalisés : MASLOW...
- Autres exercices aidant d'auto-évaluation – Jeux de rôles - Simulations...

La prestataire utilise le temps des intersessions pour :

- Préparer les séances adaptées à la problématique du bénéficiaire,
- Effectuer le choix des questionnaires-test adaptés, et leur analyse,
- Préparer les enquêtes métier et l'élaboration de la synthèse.

De plus, la prestataire aide le bénéficiaire à :

- Effectuer des recherches d'informations secteurs/métiers
- Bénéficier du réseau du cabinet pour faciliter la rencontre de professionnels afin d'appréhender la réalité du métier, s'auto-évaluer, bénéficier de conseils de professionnels.

Le Travail de restitution

Accompagnée par la prestataire, la personne en étude les résultats dans le détail et peut ainsi mieux comprendre les éventuelles difficultés qu'elle rencontre, repérer ses affinités et habiletés majeures ainsi que celles qu'elle aimerait développer.

Véritable appui à l'orientation, cette démarche renforce la cohérence des projets professionnels et personnels, ainsi que la confiance et la motivation de l'intéressé quant à leur aboutissement.

La DEONTOLOGIE

- Confidentialité
- Respect de la personne et de ses projets
- Engagement contractuel et mutuel
- Remise du document de synthèse

La mise en œuvre de la méthodologie respecte le caractère confidentiel des échanges et se déroule dans un climat de partenariat, c'est-à-dire dans un contexte de transparence et de confiance réciproque ; elle concilie le respect de la personne avec une pédagogie active et appropriative ; elle exclut tout jugement de valeur, elle implique une grande disponibilité de l'individu et du consultant. Une **SYNTHESE** remise à l'issue du bilan reprenant l'ensemble du travail réalisé pendant cette période, avec le **PLAN D'ACTION** sera faite. **Le bénéficiaire sera le détenteur unique de ce document. L'accord préalable du salarié peut seul permettre la transmission des résultats du bilan de compétences à l'entreprise.**

Suivi et évaluation des acquis de la formation << Bilan de compétences >>

- Une évaluation des acquis du bénéficiaire sous forme d'un questionnaire individuel
- Une feuille d'émargement sera signée par le bénéficiaire, pour chaque demi-journée de formation suivie
- Une feuille d'évaluation "à chaud" est remplie par le bénéficiaire pour en évaluer sa satisfaction
- Une attestation de fin de formation, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis, sera remise au bénéficiaire
- Une évaluation "à froid" sera réalisée auprès du bénéficiaire, environ 6 mois après la réalisation de la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle

Dispense de la formation >> Bilan de compétences>>

- En présentiel
- A distance (un lien via ZOOM vous sera communiqué)



Formateur dispensant la formation

Valérie Castrec formatrice ayant reçu la certification professionnelle (recensée au répertoire des certifications et habilitations de France compétences) en Bilan de compétences

Tarif : 1200€ à 2000€

QUALIFORM⁶⁴

3 Allée de la soule 64600 ANGLET

Tel : 06 40 97 12 67 **Mail :** v.castrec@qualiform64.fr

Site : <http://www.qualiform64.com>

Organisme inscrit aux répertoires des entreprises sous le N° 817.673.957